RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Office National des Forêts
DEMAIN PREND RACINE — AUJOURD'HUI —

InfoCOUPE

SEPTEMBRE 2023

Forêt domaniale de Versailles

La forêt domaniale de Versailles est gérée par l'Office national des forêts selon un aménagement forestier, document de gestion durable de la forêt.
Aujourd'hui l'ONF prévoit une coupe en futaie irrégulière sur la parcelle 31a située sur la commune de Viroflay. En complément de cette programmation l'ONF prévoit une coupe de sécurité aux abords des chemins.

Une coupe de sécurité programmée

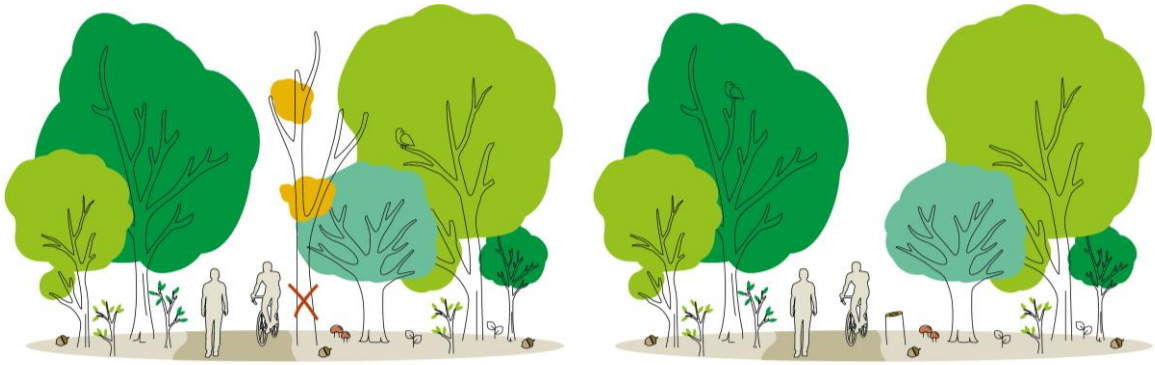

Les arbres dépérissants et dangereux aux abords des chemins, des routes et des infrastructures sont coupés pour assurer la sécurité de tous.

Informations coupe	
Parcelle	31a
Surface	2,32 hectares
Type de peuplements	**Feuillus divers avec majorité de chênes et de châtaigniers**
Volume de bois prélevé	189 m3
Date de début des travaux	**Septembre 2023**
Durée du chantier	**6 mois (en fonction des conditions météorologiques)**

Une coupe en futaie irrégulière

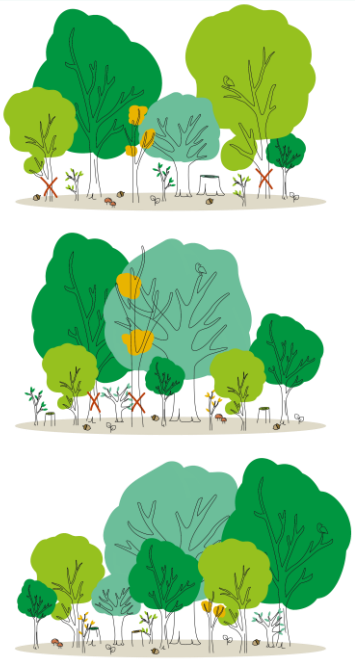

Détails travaux

>> La coupe de sécurité va **concerner les arbres qui présentent des signes de dépérissement avancés**, représentant un danger pour les usagers de la forêt. Grâce à ces prélèvements **les chutes de branches et chablis seront ainsi évités,** permettant aux usagers de profiter de la forêt en toute sécurité.

>> La coupe **en futaie irrégulière** va prélever des arbres d'âges différents afin d'assurer la régénération de la forêt tout en maintenant un paysage forestier continu. Ces coupes sont programmées tous les 8 ans environs.

Qui va couper le bois ?

Cette coupe sera réalisée **par une entreprise de travaux forestier.** Un agent de l'ONF contrôlera régulièrement le bon déroulement des travaux.

Durant l'exploitation, le chantier est interdit au public

Pourquoi cette coupe ?

Une forêt bien gérée est une forêt en bonne santé ! La coupe de bois permet d'apporter la lumière nécessaire au bon développement des peuplements et à l'implantation naturelle de semis assurant ainsi la régénération naturelle de la forêt tout en sécurisant l'espace forestier et en produisant le bois dont la société à besoin.

Après cette coupe ?

Les arbres prélevés ne seront pas remplacés sur la parcelle 31a. La forêt va se régénérer naturellement **; il n'y aura pas de plantation.**

- La lumière apportée par la coupe va permettre aux jeunes arbres aux abords de se **développer naturellement.**

Où va le bois prélevé ?

Parce qu'avec le bois tout se trie et rien ne se perd les bois font l'objet **d'un tri par l'ONF.**
Selon leurs qualités, ils seront utilisés :

- pour les produits de qualité, en bois d'oeuvre pour l'industrie du sciage français (construction, tonnellerie...) ;
- en bois de trituration pour la fabrication de panneaux de particules ;
- et enfin en bois de chauffage en circuit court ou pour les plaquettes forestières pour les chaudières franciliennes.

Plan de la coupe

Coupe en futaie irrégulière complétée par une coupe de sécurité

La forêt domaniale de Versailles

Grande de 1037 hectares, la forêt de Versailles est composée d'un ensemble de petits massifs. Elle surplombe l'agglomération de Versailles et son château à la renommée internationale. Peuplée principalement de chênes et de châtaigniers, elle est traversée par la Bièvre, un affluent de la Seine. Elle est riche en mares et milieux humides, abritant une grande diversité biologique.

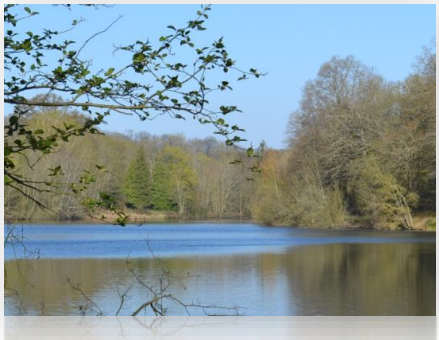

Une sylviculture spécifique à l'Île-de-France

Les forêts franciliennes, véritables poumons verts de notre région, sont des espaces qui accueillent de plus en plus de visiteurs pour le loisir, qui préservent la biodiversité mais aussi qui produisent les bois dont la société a besoin. Depuis le 13e siècle ces espaces ont été façonnés par l'homme, assurant ainsi leur régénération et leur caractère durable. Depuis 2017, pour répondre à la demande sociétale, l'Office national des forêts a fait le choix de changer de mode de sylviculture. Les forêts d'Ile-de-France sont désormais gérées en futaie irrégulière : les arbres d'âge, d'essence et de taille variés cohabitent sur une même parcelle. Les choix sylvicoles se font arbre par arbre. Les éclaircies régulières et le renouvellement se font simultanément sans avoir recours aux coupes définitives/rases.* L'aspect boisé de la forêt se trouve maintenu en permanence avec un couvert continu.
*Attention, les coupes rases restent nécessaires pour quelques cas très particuliers : crise sanitaire, maladies, mise en sécurité...

CONTACT

Agence territoriale Ile-de-France Ouest
Rue Francisco Ferrer
78210 Saint-Cyr-L'école

Ag.versailles@onf.fr